



COMPTE-RENDU ASSEMBLÉE GÉNÉRALE **du 19 Janvier 2019**

● **Accueil des adhérents :**

Adhérents annuels : 38
Présents : 18
Pouvoirs excusés : 8
Votants : 26



Le quorum est atteint : l'Assemblée Générale ordinaire est ouverte.

● **Rapport du Président :**

Annonce des vœux du président à l'ensemble des présents en salle et remerciements aux adhérents 2018.

Il informe l'assemblée des événements, de l'ensemble du travail et des activités effectués par le Comité et une partie des adhérents pour l'année 2018:

- il informe l'assemblée de la démission du Trésorier en octobre et que suite à plusieurs demandes de candidature, celle-ci est restée sans réponse à ce jour ; que l'association ne peut pas rester viable sans Trésorier et redemande aux adhérents présents un candidat à ce poste qui est vital pour la pérennité de l'association et laisse le temps des rapports moral et financier pour qu'un candidat se présente.
- Lors des journées travaux, il remarque toujours le peu d'adhérents présents lors des divers travaux de nettoyage ou d'aménagement du site. Il précise la mise en place début décembre, d'une réserve définitive grillagée en surface, pour la protection du cheptel face au braconnage et aux oiseaux (cormorans, hérons) lors du regroupement massif des poissons vers l'arrivée d'eau du réservoir, mais signale que lors de cette journée la présence a été plus que correct .
- Il informe l'assemblée de la quantité de poissons remis, soit : 320 kg (légèrement moins que l'année précédente 358 kg) au vue des conditions climatiques de fin d'été.
- Il informe que l'association a participé à plusieurs manifestations : Fête de la pêche à Angecourt et "les dimanches au bord de l'eau" à Sedan en juin.
- Il informe aussi de l'achat de la nouvelle tondeuse autoportée.
- Il informe que les sorties extérieures n'ont pas été aux rendez-vous suite au niveau d'eau trop bas des rivières mais que cette année plusieurs seront organisées selon les conditions météorologiques, des mails seront envoyés et les inscriptions se feront sur le site internet de la mouche ardennaise.
- Il informe aussi de la bonne tenu du site internet et demande aux adhérents de le consulté régulièrement pour s'informer des activités de l'association.
- Il fait part à l'assemblée, que le bail de neuf ans a été signé et de son augmentation à 2000 euros annuelle.
- Un vote est demandé pour acceptation du rapport moral, résultat : unanimité.
- Le Président informe les adhérents de la mise en place d'une collaboration avec Monsieur Piette Régis (guide de pêche ardennais), de l'utilisation du réservoir pour son activité débutante, et l'invite à se présenter à l'ensemble des adhérents présents. Des informations sur ses prestations seront disponibles par lien sur le site internet.
- Le Président propose par la suite le projet de mettre en place une éolienne de taille adaptée, qui couvrira nos besoins en éclairage (repas, montage mouche, manifestation etc...)



● **Bilan financier 2018:**

- Le président effectue le bilan financier suite à la démission du Trésorier et nous présente en détail les diverses dépenses effectuées par le Comité pour l'entretien du site et les différents travaux (outillage, matériel, achat tondeuse, rempoissonnement etc....) ainsi que les recettes des repas et adhésions, il demande aussi que lors des deux repas annuels les adhérents sollicitent un maximum leurs famille et amis même non pêcheur a participer pour que les recettes de ces manifestation soit améliorées .
- Le président informe l'ensemble des adhérents sur les bonnes finances de l'association.
- Il informe également que les différents articles de publicité mis en vente à l'effigie de La Mouche Ardennaise (Casquette, Tee-shirt, et Écusson) 100 % brodé fabrication Ardennaise sont toujours d'actualité et que cela est toujours un plus pour les recettes de l'Association.
- Le bilan financier est mis au vote par l'Assemblée qui le valide à l'unanimité.

● **Budget Annuel 2019 :**

- Le président propose son budget 2019.
- Après analyse et débat avec les adhérents, le budget est adapté, puis validé à l'unanimité.

● **Élection trésorier :**

- Le Président demande aux adhérents présents si un candidat se propose à ce poste ; Monsieur Duval Philippe se manifeste et se porte candidat, ce qui est une bonne chose au vu de son engagement au sein de l'Association.
- Un vote à main levée est demandé, il est élu à l'unanimité. Il est remercié par le président au nom de l'Association.

● **Prévision travaux 2019 :**

- Fabrication d'un nouveau ponton devis en cours (côté mirador)
- finaliser la zone « réserve » et terminer le recouvrement avec le grillage.
- Aménagement des espaces verts par l'école de Saint-Laurent (entretien du ruisseau, de l'étang, des abords).
- Entretien classique des zones de lancer pour les pêcheurs.

● **Animations 2019 :**

- Plusieurs sorties extérieures seront organisées cette année, toutefois les dates resteront à définir suivant les conditions des cours d'eau.
- Journée APN si sollicité.
- Fête de la Pêche le 02 juin 2019.

● **Tarif 2019 :**

Le tarif de la carte annuelle reste inchangé comme suit :

- 110 €/an pour un adulte
- ½ Tarif pour les étudiants, les chômeurs et les moins de 18 ans, soit 55€ (*sous réserve de justificatif*)

Carte journalière :

- la ½ journée 25 €
- la journée 30 €



● **Date des travaux et montage mouches**

La nouvelle organisation pour les journées montage et nettoyage avec le casse-croûte du midi offert par l'Association, seulement après inscription via le site internet www.lamoucheardennaise.fr a plutôt bien marché, surtout pour la journée montage à Neufmanil qui sera reconduit cette année. Les dates seront visibles via le site internet dans la rubrique Calendrier et Evènements 2019.

Des journées spécifiques aux montages de mouches seront organisées :
le 16/02/2019 de 9 h à 16 h. Autres à déterminer en fin de séance. A vérifier sur site internet.
Des journées spécifiques consacrées aux travaux d'aménagement et nettoyage des abords de l'étang seront organisés de la même façon, en comptant sur un maximum de participants.

Les dates sont les : 02/03/2019 - 06/04/2019 – 13/04/2019

Veillez noter que lors des journées de nettoyage, la pêche est interdite aux adhérents annuels, jusqu'à la fin des travaux de la journée.

● **Repas et Concours**

Le concours annuel s'effectuera le 26 mai.
Le repas d'automne sera le 22 septembre.

● **Fermeture annuelle**

La fermeture annuelle de la pêche reste établie du dernier dimanche de Novembre au deuxième samedi de Janvier pour préserver la reproduction naturelle du cheptel (fario et arc en ciel).

Le Président clôt ainsi l'assemblée générale et invite les participants au pot de l'amitié.